



Section disciplinaire du Conseil académique de l'université de Poitiers compétente à l'égard des usagers

Arrêté de composition à compter du 26 février 2021

Le Président de la Section disciplinaire

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers, notamment l'article 30 ;
- Vu la délibération n° CAC Plénier 20201215-04 du Conseil académique plénier de l'université de Poitiers en date du 15 décembre 2020 portant avis favorable à la majorité à l'élection des représentants du Conseil académique à la Section disciplinaire des usagers ;
- Vu l'élection de Monsieur Pascal CARATO à la présidence de la Section disciplinaire, le 26 février 2021 ;
- Vu l'élection de Monsieur François DUBASQUE à la vice-présidence de la Section disciplinaire, le 26 février 2021 ;
- Vu l'élection de Madame Karine DE OLIVEIRA VIGIER à la vice-présidence de la Section disciplinaire, le 26 février 2021 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Composition

Collège 1° - Professeurs des universités ou personnels assimilés :

Monsieur	BERJEAUD Jean-Marc	
Monsieur	CARATO Pascal	<i>Président</i>
Madame	DE OLIVEIRA VIGIER Karine	<i>2^{ème} vice-présidente</i>
Madame	GAILLARD Afsaneh	

Collège 2° - Maîtres de conférences ou personnels assimilés :

Madame	BON Delphine	
Monsieur	BOUYER Jean	
Monsieur	DUBASQUE François	<i>1^{er} vice-président</i>
Madame	ESNARD Catherine	

Collège 3° - Usagers :

Monsieur	ARMOUET Jordan	
Monsieur	CHAUSSEREAU-THOMAZEAU Maël	
Madame	DA ROCHA NOGUEIRA Inès	
Madame	HOUNKPE Berthe	
Madame	LAUTOUR Marie	
Monsieur	POINTECOUTEAU Rémy	
Madame	ROUSSEL Marguerite	
Monsieur	SABOUREAU Guillaume	

Article 2 : Publicité et exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 26 février 2021

Le Président de la Section disciplinaire du Conseil
académique de l'université de Poitiers compétente à
l'égard des usagers,

Pascal CARATO

